

**DELIBERATION N°20220329-03****CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 29 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M Didier FISCHER, Maire, en date du 23 mars 2022.

**Étaient présents :**

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, M. Mohamed MOKHTARI, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVER, Mme Catherine JUAN, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, M. Nicolas ROBBE (*à partir de la délibération n°04*) M. Jamel TAMOUM, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux**Étaient représentés :**

Mme Yasemin DONMEZ donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Jamel TAMOUM

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Nicolas ROBBE (*délibérations n°04 à n°06*)

M. Jean Dominique PERFILLON donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Sophie PIFFARELLY donne pouvoir à Mme Florence COCART

Mme Christine RENAUT donne pouvoir Mme Aliya JAVER

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Salah KRIMAT (*délibérations n°01 à n°03*)

Mme Leila ZENATI donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

**Étaient absents :**Mme Sylvie MAUDUIT (*délibérations n°01 à n°03*)

M. Olivier RACHET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**POINT N°03 : COMMUNE DE COIGNIÈRES-DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION ET DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE GABRIEL BOUVET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L5216-5 VI ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement, un calendrier prévisionnel conformément au règlement proposé par le financeur ;

Considérant la nécessité de mobiliser tous les co-financements pour la réalisation du projet de réhabilitation et de rénovation énergétique du groupe scolaire Gabriel BOUVET afin de produire des économies énergétiques au titre de la transition écologique tout en réalisant les travaux nécessaires du fait du vieillissement du groupe scolaire ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

**ARTICLE 1 – SOLLICITE** auprès de l'Etat au titre de la DSIL, une subvention au meilleur taux. Le coût global des travaux est évalué à 2 808 105,00 €. Le plan de financement prévisionnel HT s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
2031 Études	265 305,00 €	1321 DSIL	1 123 242 €
21318 Travaux	2 445 000,00 €	1325 CD 78	1 123 242 €
21318 Travaux impreuv	97 800,00 €	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	561 621 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 808 105,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 808 105,00 €</b>

**ARTICLE 2 – PRÉCISE** que la Ville s'engage à utiliser ce financement dans le cadre de la réhabilitation et de la rénovation énergétique du groupe scolaire Gabriel BOUVET, dans le respect des règles environnementales.

**ARTICLE 3 – AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et documents afférents à cette demande de subvention.

**ARTICLE 4 – PRÉCISE** que les dépenses pour cette opération seront inscrites au Budget 2022.

Pour extrait conforme :

**Le Maire,  
Didier FISCHER**

Vice-Président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.